

PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 MARS 2025

Convoqué le 11 mars 2025, le Conseil Communautaire d'Haut Pays du Velay communauté s'est réuni en séance publique à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des Trois Vallées), le 17 mars 2025 à 20h00 sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET (Président).

.....  
Présents : MM. DURIEUX Pierre, VALLAT Robert, GRANGE Jean-Paul, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusée : Mme JAMES Marie-Laure

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert

Pouvoirs : M. GOUY Pascal donne son pouvoir à Mme DREVET Hélène

M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MARCON Catherine

Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle

M. SABY François-Régis donne pouvoir à M. MOUNIER Lucien

M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme DURIEUX Gladys

.....  
M. le Président laisse le mot d'accueil à M. le Maire de Saint-Bonnet-le-Froid qui souhaite la bienvenue à tous les présents et précise qu'un pot sera servi à la fin de la séance. Il remercie également la présence des conseillers municipaux de Saint-Bonnet-le-Froid.

Il explique qu'un des sujets du jour sera les comptes de la CC et il souhaite remercier la CC pour son soutien financier important à destination des Communes.

**APPEL DES PRESENTS**

M. le Président fait procéder à l'appel des conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint (16 présents + 5 pouvoirs + 2 absents + 1 excusée).

**SECRETAIRE DE SEANCE**

M. le Président précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire désigne M. Gilles JURY comme secrétaire de séance (décision unanime).

## APPROBATION PROCES-VERBAL

M. le Président explique qu'il convient de valider ce soir le procès-verbal du 16 décembre 2024, et demande s'il y a des remarques.

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal du 16 décembre 2024 (décision unanime).

## LECTURES DES DECISIONS PRISES

M. le Président donne lecture de l'ensemble des décisions prises au cours des derniers Bureaux.

Le Conseil Communautaire prend note des décisions et arrêtés pris par le Bureau et le Président.

## COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

M. le Président dit qu'on va commencer à décrire les comptes 2024 de la CC. Il tient à dire qu'il convient d'être vigilants quant à l'interprétation des chiffres. Ils doivent être mis en perspective avec la réalité des achats / investissements et des emprunts faits par la collectivité. L'endettement d'une collectivité est aussi synonyme de travaux d'investissement. Il est proposé de faire le bilan financier de l'ensemble des budgets de la CC en faisant un point plus spécifique sur le budget principal.

Une note synthétique explicative du CFU 2024 est transmise et est parcourue en séance.

M. le Président indique que la CC a juste maintenu l'autofinancement. Il rappelle que le CFU 2024 prend en compte les recettes supplémentaires décidées lors du bilan mi-mandat. Il ajoute que sur ce point des recettes, il manque encore la taxe GEMAPI qui n'a pas été mise en place, elle a simplement été instaurée à 0 en 2024. M. SANTY rappelle que la taxe GEMAPI sera vraisemblablement nécessaire suite aux inondations du 17 octobre dernier.

M. le Président ajoute ensuite, que dans le cadre du budget 2025 de l'Etat, les élus nationaux ont approuvé la mise en place d'un dispositif (appelé DILICO : dispositif de lissage conjoncturel) qui consiste à un prêt fait de la CC à l'Etat à taux négatif. Ce dispositif touche la CC à hauteur d'environ 150 000 euros environ qu'on va prêter à l'Etat, ce dernier devrait rembourser à hauteur de 30% sur 3 ans. La CC aura donc 10% qui resteront à sa charge. Il estime que l'Etat ne sait pas gérer ses comptes et ponctionne les collectivités, ce qui est scandaleux. M. le Président ajoute qu'il ne voit pas d'inconvénients à aider l'Etat dans des efforts ponctuels, mais quand on voit comment l'argent public est géré au niveau national, c'est anormal de venir ponctionner les bons gestionnaires publics. Il prend pour exemple la CC où les élus ont su dès le début développer les zones d'activités pour lever de la fiscalité avant de créer des services à la population. On se donne d'abord les moyens financiers avant de créer des services publics coûteux en fonctionnement.

M. CIBERT note qu'il y a des retards de versement des subventions par l'Etat. M. le Président confirme cela, et précise que cela crée des difficultés de trésorerie pour les collectivités, dont la CC.

M. le Président estime que le déficit global de la CC est en réalité très faible vu qu'elle n'a aucun endettement.

M. MOUNIER note qu'être assujéti au DILICO est un signe de bonne gestion.

M. CIBERT fait remarquer la stabilité de la CAF nette ce qui est une bonne chose.

M. le Président fait remarquer que, jusqu'ici, l'ensemble de la dette portée par la CC finançait uniquement des investissements qui apportent des recettes via des loyers par exemple.

M. le Président et M. DURIEUX estiment qu'un chiffre dans un budget ne peut pas être analysé seul.

Il est ensuite présenté les CFU des budgets annexes (« maisons médicales », « ateliers industriels », bâtiments commerciaux » et « zones d'activités »).

Il est rappelé que la loi de finances 2024 a prévu l'obligation d'annexer un budget vert au CFU. Ce budget vert permet en réalité de répertorier les dépenses et actions en lien avec le développement durable via 6 axes. Il est procédé à la lecture des axes, puis à l'énumération des opérations 2024 étiquetée au budget vert.

Mme DURIEUX demande à quoi sert cette note verte. Il est précisé que cela devient une annexe obligatoire au CFU.

Mme SOUTRENON demande ce qu'il en est pour les écritures comptables ou opérations qui ne sont pas étiquetées « favorables » ou « défavorables ». Il est répondu qu'elles sont définies comme neutres pour cette première année, mais il faudra affiner tout ça en 2025.

Mme MEYNET demande ce qu'il advient si la note n'est pas favorable. Il est précisé qu'il n'y a pour l'heure aucun impact.

M. MOUNIER et M. PEYRARD estiment que les dépenses des SICTOM, au moins en partie avec l'incitatif, pourraient être intégrées dans le budget vert.

M. SANTY fait remarquer que ces éléments pourraient, peut-être à l'avenir, compter dans les dotations et/ou subventions attribuées par l'Etat.

Mme MEYNET remercie la DAF de la collectivité pour la présentation claire des CFU effectuée. M. le Président confirme cela et sort de la salle.

M. SANTY est désigné président de séance pour la partie des CFU (vote unanime – 1 abstention : M. SANTY).

M. SANTY soumet au vote individuellement les CFU 2024 des différents budgets de la collectivité (1 budget principal et 4 budgets annexes).

Le Conseil Communautaire approuve les comptes financiers uniques présentés pour l'ensemble des budgets annexes 2024, ainsi que pour le budget principal 2024 de la collectivité (décision unanime pour chaque vote de CFU) et prend note des cotations « budget vert » 2025 qui constitue une annexe au CFU 2024.

#### **ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRES 2025**

M. le Président propose de voter les AC provisoires 2025 pour les Communes membres à l'identique de 2024. Il précise que le transfert de la compétence GEPU au 1<sup>er</sup> janvier 2025 va donner lieu à une CLECT dans le courant de l'année et par conséquent risque de modifier les AC. Il y aura donc une délibération à l'automne qui arrêtera les AC définitives 2025.

Le Conseil Communautaire approuve les attributions de compensation provisoires 2025 (décision unanime).

## FONGIBILITE DE CREDITS 2025

Il est rappelé que dans le cadre du passage à la nomenclature M57, la possibilité de procéder à une fongibilité de crédits de chapitre à chapitre a été validée par le Conseil et inscrite dans le règlement budgétaire et financier. Pour 2025, les services de l'Etat ont demandé une délibération spéciale permettant de reconduire la fongibilité sur l'exercice 2025. Cette délibération devra être prise chaque année au moment du vote du budget.

M. le Président propose donc au Conseil de maintenir une fongibilité de crédits de 7.5% pour tous les budgets en M57.

M. JURY et Mme MEYNET exposent que cette décision est uniquement d'ordre comptable.

Le Conseil Communautaire approuve la fongibilité de crédits pour l'exercice 2025 pour tous les budgets en M57 aux conditions présentées (décision unanime).

## JEUNESSE

M. le Président rappelle le dispositif de subvention de la CC « MON BAFA LOCAL ». Il explique que la CC peut actuellement aller jusqu'à un reste à charge de 100 euros dans le cadre d'une formation classique. Il propose au CC de valider un reste à charge ramené à 0 euro dès lors que le jeune en formation suit le module d'accueil pour les enfants en situation de handicap. Il expose également l'obligation que devront suivre les jeunes de solliciter toutes les subventions publiques existantes, avant que la CC n'attribue son aide.

Le Conseil Communautaire approuve les modifications présentées au dispositif « Mon BAFA local » (décision unanime).

## SAISON CULTURELLE 2025

M. CIBERT, Vice-Président, explique que le festival de la Chaise-Dieu propose une délocalisation d'un concert à Dunières pour l'édition 2025, et que pour cela, une subvention de la Com Com est demandée. Il explique que ce concert viendrait s'ajouter à la programmation de la saison culturelle. Ce concert sera gratuit pour les spectateurs, mais les organisateurs du Festival demandent une participation de la CC à hauteur de 2 000 euros. Il s'agit donc de proposer au CC une subvention à verser de 2 000 euros pour ce concert.

Mme MEYNET demande de quel concert il s'agit. M. CIBERT et M. DURIEUX répondent qu'il s'agit d'un quatuor à cordes.

M. le Président indique que c'est une belle promotion de notre territoire.

M. DURIEUX trouve que c'est intéressant et à mettre en lien avec l'EIM. Il explique que les élèves de l'école de musique pourront y aller. Mme MEYNET demande si les élèves de l'école de musique continuent d'aller à la Chaise-Dieu. Il est précisé que oui à priori.

M. MOUNIER trouve que c'est une bonne chose car peu de spectacles de la Chaise-Dieu sont délocalisés.

Mme MARCON note que la Chaise-Dieu a une renommée nationale.

Mme MEYNET demande si l'accès sera payant. M. DURIEUX indique que non ; un panier circulera pour une association locale.

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution d'une subvention de 2 000 euros au Festival de la Chaise-Dieu pour l'organisation d'un concert sur Dunières (décision unanime).

## PLATEAU DES DENTISTES – MAISON DE SANTE (DUNIERES)

M. JURY, Vice-Président, explique qu'il s'agit de procéder à la mise à jour du plan de financement concernant ce projet pour le dossier DETR suite à l'ouverture des plis. Il fait un point sur l'avancement des travaux et dit que c'est en bonne voie.

Mme MEYNET s'étonne que le montant de la maîtrise d'œuvre n'évolue pas. Il est précisé que c'était un forfait de rémunération.

M. le Président alerte sur le fait que la CC n'a aucune certitude d'obtenir la subvention demandée.

M. le Président s'inquiète des futurs locataires, car certaines Communes voisines proposent des gratuités de loyers sur de longues durées, ce qui risque de mettre en place une rude concurrence entre les territoires. M. PEYRARD indique que les installations de professionnels de santé dans ce genre de situation ne se passent pas toujours bien dans la durée.

Le Conseil Communautaire approuve le nouveau plan de financement pour l'aménagement du plateau des dentistes à la maison de santé à Dunières (décision unanime).

## ASSAINISSEMENT

### SUBVENTION TRAVAUX (SAINT-ROMAIN-LACHALM)

M. JURY, Vice-Président, explique que suite au transfert de compétence AC/GÉPU, c'est la CC qui doit se substituer aux Communes pour les demandes de subventions pour les dossiers en cours. Il s'agit ici de déposer une demande de subvention dont le dossier a été monté par la Commune de St-Romain pour les travaux d'assainissement du centre-bourg. Il propose de redéposer la demande à l'identique afin de mettre à jour le dossier.

M. le Président indique qu'une partie des travaux est déjà payée.

Le Conseil Communautaire approuve la demande de subvention auprès de l'AELB et du Département pour les travaux d'assainissement dans le bourg de St-Romain (décision unanime).

### CHARTRE QUALITE NATIONALE - AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

M. JURY, Vice-Président, explique qu'afin de pouvoir faire des demandes de subventions, l'AELB demande une validation formelle de sa charte qualité. Il est procédé à la lecture des principaux axes de la charte et des engagements impactant pour la collectivité.

Le Conseil Communautaire approuve la charte qualité nationale de l'AELB (décision unanime).

## PETITES VILLES DE DEMAIN – SUBVENTION CHEFFE DE PROJET

M. DURIEUX, Vice-Président, rappelle que, comme chaque année depuis l'embauche de la cheffe de projet PVD, il y a lieu de demander une subvention à l'Etat pour une participation sur son salaire annuel. Il présente alors le plan de financement prévisionnel 2025 et propose de reconduire la demande de subvention à hauteur de 45 000 euros.

Le Conseil Communautaire approuve la demande de subvention au poste de chef de projet PVD pour la période novembre 2025-octobre 2026 (décision unanime).

## FONDS DE CONCOURS 2025-2026

M. DURIEUX, Vice-Président, présente les demandes de fonds de concours de Riotord, St-Romain, Montregard et Raucoules. Il procède à la lecture de l'ensemble des opérations présentées, ainsi qu'aux montants à attribuer à chaque Commune. Le montant des fonds de concours 2025 à attribuer se monte à près de 293 000 euros. Il est précisé que la CC ne pourra pas procéder à des versements complets de ces sommes, mais agira par acomptes pour manque de trésorerie.

Le Conseil Communautaire approuve le versement des fonds de concours présentés pour les 4 Communes bénéficiaires (décision unanime).

## TITRES RESTAURANT

Il est rappelé que dans le cadre du plan de mandat 2020-2026, un travail a été mené pour la mise en place de titres restaurant à la CC. Suite à plusieurs comités RH, un appel d'offres a été lancé, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a décidé d'attribuer le marché à la société EDENRED. L'ensemble des modalités lié à cette mise en place est présenté aux membres du Conseil.

Mme MEYNET et Mme SOUTRENON demandent si les congés sont déduits des jours éligibles aux titres restaurant. M. le Président précise que oui.

M. SANTY ajoute que toutes les CC voisines les ont déjà mis en place afin d'être plus attractive et de faciliter les recrutements.

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution du marché « titres restaurant » à EDENRED pour une durée de 4 ans (décision unanime).

## PERSONNEL

### SUPPRESSIONS DE POSTES

Il est procédé à la lecture des suppressions de postes suite à plusieurs motifs : départ de la CC, avancement, concours, contractuel. Le détail des postes et des agents concernés est donné en lecture.

Le Conseil Communautaire approuve les suppressions de postes présentées (décision unanime).

### CREATIONS DE POSTES

Il est procédé à la lecture des créations de postes suite à plusieurs motifs : avancement, concours, embauche de contractuels. Le détail des postes et des agents concernés est donné en lecture.

M. le Président indique qu'un poste concerne le recrutement d'une technicienne territoriale (en catégorie B), suite au départ de la titulaire, pour laquelle l'engagement a été pris de la nommer en catégorie A (ingénieur) en 2027. L'objectif de ce recrutement est d'apporter une valeur ajoutée en ingénierie à la collectivité ; actuellement, une assistante administrative assure des missions quotidiennes de suivi technique.

Le Conseil Communautaire approuve les créations de postes présentées (décision unanime).

### MISE A JOUR TABLEAU DES EMPLOIS

Il est procédé à la présentation du tableau des emplois de la collectivité à jour, tenant compte des modifications précédentes.

M. JURY demande pourquoi la nouvelle technicienne territoire ne figure pas au tableau des emplois. Il est précisé que le tableau des emplois est à jour à la date du Conseil ; elle n'arrive qu'en mai prochain.

Le Conseil Communautaire approuve la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité (décision unanime).

## INFORMATIONS

### TUNNEL DU TRACOL (RIOTORD)

M. MOUNIER demande ce que recouvrent les indemnités d'assurance prévues au budget de la CC. M. SANTY, Vice-Président dit que c'est le remboursement des frais d'avocat concernant le référé engagé par la CC sur l'état du tunnel côté St-Sauveur. Le sujet est toujours compliqué, mais on essaie de trouver des compromis. On est au milieu d'une procédure judiciaire pour déterminer les responsabilités de tous les acteurs.

M. MOUNIER demande si l'étude sur la présence des chiroptères est bien terminée. M. SANTY répond que oui, mais il faut bien distinguer l'étude pour les chauves-souris, et la procédure judiciaire en cours pour l'état de l'ouvrage. Ce sont deux sujets différents.

M. PEYRARD ajoute qu'il y a des travaux urgents à faire. La question qui se pose est de savoir qui est responsable des dégâts sur l'ouvrage.

M. VALLAT demande où se situe le canal. M. MOUNIER demande s'il s'agit d'un drainage.

M. PEYRARD répond qu'il s'agit d'une rivière qui passe au-dessus du tunnel.

Le Conseil Communautaire prend note de cette discussion.

### COMPLEXE SPORTIF (DUNIERES) – PISTE D'ATHLETISME

M. DURIEUX souhaite faire un point sur les travaux en cours concernant ce projet. Au niveau de la piste d'athlétisme, les travaux devraient se poursuivre d'ici le mois de mai. Il a été décidé une décharge vis-à-vis du club de foot afin de lui permettre de faire des entraînements sur le synthétique, sans que la piste ne soit réceptionnée.

Mme DURIEUX demande si cela ne posera pas de souci pour le reste des travaux.

M. DURIEUX indique que non.

M. MOUNIER dit qu'il faudra faire homologuer le travail. M. DURIEUX précise que non, vu que ce ne sont que des entraînements dans un premier temps.

Mme DURIEUX demande si tout sera terminé en septembre prochain. M. DURIEUX répond que non ; pour l'aire de lancer, il faudra attendre la déconstruction du bâtiment de l'OPAC.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

M. le Président clôture la séance à 22h20.

Le Président,  
Bernard SOUVIGNET,



Le Secrétaire de Séance,  
Gilles JURY,

